



CERTIFICAT CONSTATANT LES VERSEMENTS DE FONDS AUGMENTATION DU CAPITAL

Je soussigné Julien Dupuit agissant en qualité de conseiller clientèle des Professionnels du LCL
Certifie :

Avoir reçu une somme totale par virement bancaire de 49999 euros (quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros) au titre de la libération de parts sociales souscrites dans le cadre de l'augmentation de capital de 49999 euros (quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros) décidée le 16 mars 2026 par L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société A.B.P OPTIQUE.

Que cette somme a été déposée sur le compte de société A.B.P OPTIQUE 06 N° 2650/754210 H ouvert au LCL
Provenant de la libération des parts souscrites dans le cadre de cette augmentation de capital ci-dessus.

Ce certificat est délivré en application de l'article L 223-32 du code de commerce

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A Grenoble, le 16 mars 2026

